

REGLEMENT

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation et aux animaux.

1. Lieu, date et nature de la compétition

Dimanche 11 Octobre

Trail des 3 villages 13km : Ouvert à partir de 16 ans (2010)* 13km 160d+. Départ 9h00

Trail des 3 villages 21km : Ouvert à partir de 18 ans (2008)* 21km 230d+. Départ 8h30

Trail des ados : âge 12 à 17 ans (2014 - 2009) – 3000m sans classement

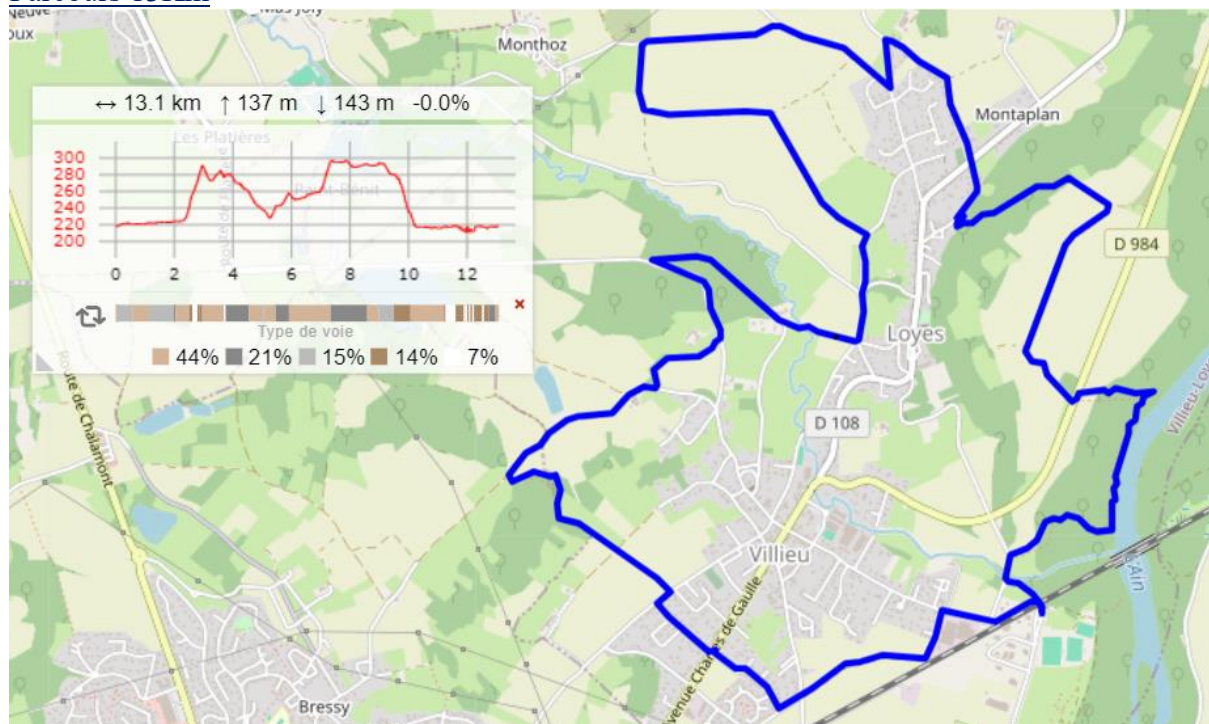
Trail des aventuriers « 1 » : âge 10 à 11 ans (2015 - 2016) - 1500m sans classement

Trail des aventuriers « 2 » : âge 7 à 9 ans (2017 - 2019) - 1500m sans classement

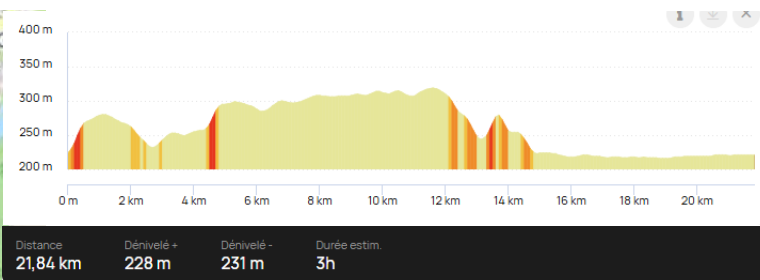
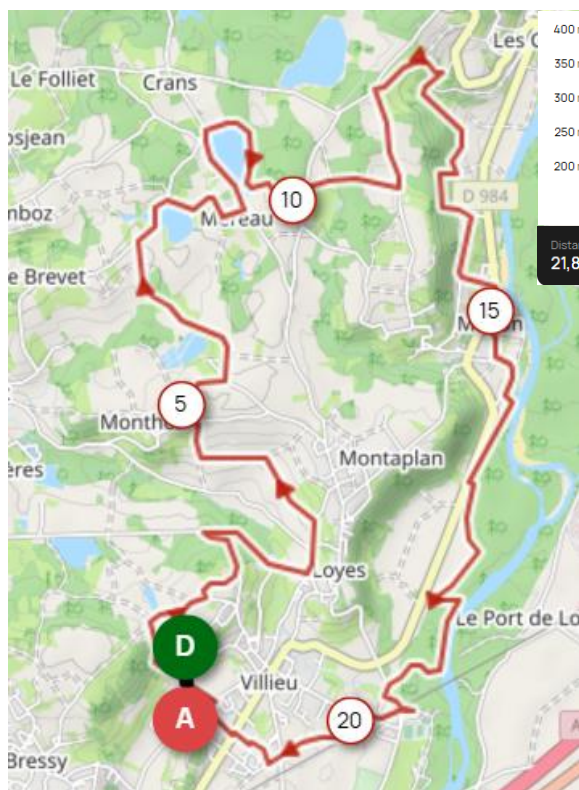
Trail des petits soldats : âge 4 à 6 ans (2020-2022) - 700m sans classement. Possibilité de le faire avec ses parents.

Le départ et l'arrivée seront au stade de football de Villieu – Chemin de la masse.

Parcours 13Km



Parcours 21km



Conditions d'âge et participation des mineurs

*La course de 21 km est ouverte uniquement aux participants **majeurs**.*

*La course de 13 km est ouverte aux participants **âgés de 16 ans et plus** (catégorie Cadet et au-delà, selon la classification FFA).*

Les mineurs (16–17 ans) doivent obligatoirement fournir :

- Une **autorisation parentale signée** (Voir annexe),
- Un **PPS (Parcours Prévention Santé)** ou un **certificat médical de non-contre-indication** à la pratique de la course à pied en compétition,
- Une **inscription réalisée par le représentant légal**.

Aucun participant de moins de 16 ans ne pourra être accepté, même avec dérogation.

2. Organisateur

Président : Raphaël Perrin – souvlm01800@gmail.com – 06 86 38 69 28

Sou des Ecoles – Rue des écoles, 01800 Villieu Loyes Mollon

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge

Trail des 3 villages 13km : Ouvert à partir de 16 ans (2010)*

Trail des 3 villages 21km : Ouvert à partir de 18 ans (2008)*

Trail des ados : âge 12 à 17 ans (2014 – 2009)

Trail des aventuriers « 1 » : âge 10 à 11 ans (2015 - 2016)

Trail des aventuriers « 2 » : âge 7 à 9 ans (2017 - 2019)

Trail des petits soldats : âge 4 à 6 ans (2020-2022)

b) Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

• Soit d'une licence AthlÉ Compétition, AthlÉ Entreprise, AthlÉ Running ou d'un Pass' j'aime courir, **délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

• Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée** (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

• Soit le PPS via le site internet : <https://pps.athle.fr/>

Les documents seront remis sur la plateforme (copie à l'inscription).

c) Droit d'inscription

Les inscriptions en ligne s'effectuent sur le site finisher :

[Mettre](#) à jour l'adresse internet

Trail des 3 villages

Des frais de gestion de la plateforme de 1,99 € sont ajoutés au montant de la participation à la course.

Jusqu'au 04 octobre 00h00

13km : 15€

21km : 25€

10 octobre 20h00

13km : 20€

21km : 30€

Sur le site

13km : 25€

21km : 35€

- *Le droit d'inscription comprend une médaille et un cadeau en fonction des payables par CB*

Trail des aventuriers « 1 » : Gratuit

Trail des aventuriers « 2 » : Gratuit

Trail des petits soldats : Gratuit

Marche : Participation libre

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au :

13km

11/10/2026 à 8h30

21km

11/10/2026 à 8h00

e) Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation. Elle sera à remettre lors du retrait du dossard.

L'autorisation parentale est accessible sur le site internet de la course rubrique « inscription »

<https://traildes3villages.wixsite.com/trail-vlm/inscription>

g) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégrité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

h) Matériel de sécurité

Néant

i) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

j) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être porté de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve. Il ne devra être ni plié, ni découpé, ni masqué. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile spécialement contractée pour l'épreuve auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance résultant d'un mauvais état de santé ainsi qu'en cas de perte, de vol ou de bris de matériel.

Les participants sont invités à vérifier qu'ils bénéficient d'une assurance individuelle accident.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

b) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

c) Bâtons (trails)

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

d) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour les épreuves est fixées à :

13km : 2h15.

21km : 3h30

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, et pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

e) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques, intégrés au dossard ;

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

7. Classements et récompenses

a) Classements 13 et 21 km

Il sera établi, pour chacune des deux épreuves:

- 3 premiers/premières au scratch
- Classement *Masculin*
 - *Junior à Senior*
 - *Master à Master 4*
 - *Master 5 et plus*
- Classement *Féminin*
 - *Junior à Senior*
 - *Master à Master 4*
 - *Master 5 et plus*

- *Courses des enfants*

Petites récompenses pour tous.

b) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur le site internet de la course. Les réclamations seront prises en compte dans un délai de 1h, après leur publication sur place. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

8. Ravitaillements

13km et 21km

Un ravitaillement liquide sera positionné entre le km 8 et le km 9.

Les participants sont invités à être **autonomes** en eau entre les ravitaillements.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée ;

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par la croix rouge.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant dont l'état de santé, le comportement ou le retard est jugé incompatible avec la poursuite de l'épreuve en toute sécurité. L'organisation peut également décider de neutraliser, modifier ou interrompre tout ou partie de l'épreuve si les conditions météorologiques ou de sécurité l'exigent.

c) Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la disqualification du concurrent fautif.

Les gobelets ne seront pas fournis sur les ravitaillements. Chaque participant devra être en possession de son contenant personnel.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Autorisation parentale pour participation au Trail des 3 Villages – 13 km

Je soussigné(e), _____

demeurant _____ à _____ ,

autorise mon enfant _____ né(e) le _____ à participer
au **Trail des 3 Villages – 13 km** qui se déroulera le 11 octobre 2026.

Je certifie que :

- Mon enfant est **apte à la pratique de la course à pied en compétition**,
- Je prends connaissance des **règles de sécurité et du règlement de la course**, et je les accepte.

Je m'engage à accompagner mon enfant si nécessaire et à veiller à ce qu'il/elle respecte les consignes des organisateurs.

Fait à _____, le _____

Signature du parent/tuteur :